



PARCOURSUP

Dernière phase du calendrier RAPPEL

Mai à juillet 2019 : PHASE DE RECEPTION ET DE DECISION

Les premières réponses aux vœux commencent aujourd'hui 16 mai directement sur Parcoursup. Il faudra alors répondre dans les délais indiqués et **confirmer son inscription dans la formation choisie avant fin juillet 2019**.

Du 17 juin au 24 juin 2019, les épreuves écrites du bac auront lieu et la procédure Parcoursup sera donc suspendue. Et après le bac, place à la **procédure complémentaire** dès fin juin ! Les lycéens n'ayant reçu aucune réponse positive pourront de nouveau choisir parmi les affectations proposées par les commissions rectoriales d'accès au supérieur. Cette procédure va permettre à tous les étudiants qui le souhaitent d'obtenir une affectation **avant mi-septembre**.

A noter qu'entre juin et juillet, vous aurez **trois points d'étape** qui permettront d'échanger avec les conseillers Parcoursup, afin de mieux connaître votre situation. Ces points d'étape sont prévus :

- Du 25 au 27 juin 2019, après les épreuves écrites du bac
- Du 6 au 8 juillet 2019, après les résultats du bac (1er groupe)
- Du 17 au 19 juillet 2019

Une alerte sera envoyée pour expliquer comment procéder. A noter que les candidats qui ont accepté définitivement une proposition d'admission (sans maintenir en attente leurs autres vœux) ne sont pas concernés par ces points d'étape !

QUELLE REPONSE A VOS VŒUX (PROPOSITIONS)?

Une alerte est envoyée dès la réception d'une réponse d'une formation. Votre dossier est quotidiennement actualisé, une fois chaque matin.

Les établissements d'enseignement supérieur pourront répondre de quatre façons différentes

- « **Oui** » = proposition d'admission. Vous devez le confirmer dans le délai indiqué.
- « **Oui si** » = Vous en serez accepté définitivement qu'à la condition d'accepter de suivre un parcours de formation personnalisé.
Le "oui si" est une réponse possible seulement pour les formations non-sélectives type Licence, PACES, estimant que vous ne remplissez pas tous les attendus requis pour leur formation. Le parcours personnalisé vise à renforcer tes compétences nécessaires pour réussir la formation choisie.
- « **En attente** » = vous êtes accepté mais sur liste d'attente, il faut que attendre qu'une place se libère. Vous pouvez suivre votre position sur votre espace Parcoursup.
- « **Non** » = candidature refusée

ACCEPTER / ATTENDRE ?

Si vous êtes accepté dans une formation, il faut confirmer votre vœu dans les délais indiqués (en l'acceptant ou le refusant).

Si vous recevez plusieurs propositions d'admission « Oui » ou « Oui si », **vous ne pouvez accepter qu'une seule d'entre elles**. Il est important de vraiment choisir celle qui vous correspond le mieux. Lorsque vous acceptez une proposition, vous renoncez en même temps aux autres. Ainsi vous libérez de la place pour les autres candidats en attente !

Que faire si les vœux en attente vous intéressent encore et/ou davantage que la formation où vous avez été acceptée ? Vous avez la possibilité de conserver les vœux "en attente". Dans ce cas, il faut **IMPERATIVEMENT** l'indiquer sur Parcoursup **et maintenir les vœux en attente**.

IMPORTANT : si vous ne répondez pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, vous perdrez toutes les propositions d'admission faites ainsi que les vœux en attente.

Le site Parcoursup.fr rassemble toutes les ressources mises à disposition des élèves et de leur famille :

• **des tutoriels vidéo :**

Dès le 16 mai :

- **Parcoursup** : ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission > rappel du fonctionnement de la phase d'admission et ses principales règles.
- **Liste d'attente** : comment ça marche ? explication du fonctionnement des listes d'attente et des nouveaux indicateurs affichés dans le dossier des candidats. Cette vidéo sera disponible dans le dossier des candidats

Et au fur et à mesure de la phase d'admission :

- Les points d'étape obligatoires
 - Comment activer le répondeur automatique
 - La phase complémentaire
 - L'inscription administrative dans votre futur établissement
- **la rubrique « Questions fréquentes »** : les candidats mais également ceux qui les accompagnent y retrouvent toutes les réponses à leurs questions.
- **une page de conseils à destination des candidats** (mise en ligne prévu à partir lundi 13 mai)

L'assistance usager reste disponible tout au long de la phase d'admission :

- la **rubrique contact** pour poser toutes ses questions sur son dossier Parcoursup
- le **numéro vert (0 800 400 070)**. Ce service téléphonique est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes. Des numéros spécifiques sont prévus pour les départements d'outre-mer.

• les **comptes sociaux Parcoursup** :

- o Twitter @Parcoursup_info
- o Facebook @Parcoursupinfo
- o Snapchat : @deveniretudiant